



Rennes le 21 octobre 2026

Aux clubs GR engagés
Au comité 22 pour diffusion aux clubs GR
Aux membres de la CTD GR

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La compétition départementale individuelle de Gymnastique Rythmique pour les programmes Régional A, Fédéral et Performance se déroulera :

Dimanche 8 novembre 2026

Complexe sportif de La Vigne
Rue de La Vigne
35235 Thorigné-Fouillard

Organigramme prévisionnel :

9h00 : Réunion des juges

R1 : 10h15 11h40

- Rég A 12.13 ans (10) / vers 11h05 Rég A 18 ans et plus (9)
- Equipes N1 18 ans et plus (2) / vers 10h47 Equipes N2 18 ans et plus (3)

R2 : 12h05 13h00

- Rég A 16.17 ans (5) / vers 12h30 Equipes N2 (2 gyms) 13 ans - (2) et Equipe N2 13 ans - (1)
- Equipes N2 (2 gyms) 14 ans et plus (6)

Palmarès vers 13h15

R3 : 14h20 16h10

- Rég A 10.11 ans (15) / vers 15h27 Rég A 14.15 ans (10)
- Nat 10 ans (2) / Nat 11 ans (2) / Nat 8.9 ans (5) / NB 12 ans (3)

R4 : 16h30 18h00

- NB 15 ans (1) / NB 16 ans (3) / NB 17 ans (1) / NB 18 ans et plus (4) / NA 18 ans et plus (1)
- Equipes N2 14.17 ans (3) / vers 17h22 Equipes N1 14.17 ans (2)

Palmarès vers 18h15

Forfaits :

Tout forfait doit obligatoirement être déclaré via EngaGym au moins 10 jours avant la compétition (29 octobre).

- forfait déclaré dans les délais : aucun justificatif demandé. Les droits d'engagement restent dus.
- forfait déclaré hors délai (plus de 10 jours avant la compétition) : un justificatif est obligatoire (certificat médical ou motif recevable) ; les droits d'engagement restent dus.

Musiques :

Chaque club doit avoir téléchargé et vérifié les musiques de ses gymnastes sur DJGym au minimum une semaine avant la compétition. Afin d'anticiper un éventuel problème technique, chaque club doit prévoir le jour de la compétition une copie de sauvegarde des musiques sur une clé USB (format MP3).

Tenues :

- Les tenues des gymnastes, entraîneurs et juges doivent respecter le règlement technique fédéral en vigueur. -

- Toute tenue non conforme pourra entraîner l'application des mesures prévues par la réglementation FFGym.
- Pour le palmarès, tenue de compétition ou survêtement complet du club (*réglementation FFGym*).

Juges :

Vous pourrez engager vos juges via engagym jusqu'au 28 octobre 2026.

En cette période de remise en route tous les juges sont les bienvenus ! Si pour une rotation l'ensemble des juges disponibles ne permet pas de constituer les 2 jurys nécessaires un contact sera pris avec les clubs.

Merci de bien préciser la disponibilité de chaque juge. Pour toute modification après le 28 octobre merci d'informer G. lauch par écrit en plus de votre modification sur engagym.

Documents :

L'ordre de passage et le planning d'échauffement seront envoyés fin octobre.

Les jurys seront envoyés début novembre.

Bien sportivement,

Mme QUÉAU Anne-Emmanuelle
Présidente du CD35 gymnastique

